

Date de convocation :
13 septembre 2022

Date d'affichage :
13 septembre 2022

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt deux le vingt huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel - M. THIRAUT Alexis - M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Absents excusés : Mme REMY Élisabeth (Procuration à M. COINTE Frédéric) - Mme VARUTTI Emilie (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - Mme THÉPAUT Chrystel.

Absents : Néant.

M. BÉZIERS Laurent a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

51-1-2022
TRANSFERT DE
CRÉDIT - BUDGET
DE LA COMMUNE
POTEAUX
INCENDIE

Le Maire informe le conseil que les crédits ne sont pas suffisants pour mandater la facture relative à l'installation de 2 nouveaux poteaux incendie sur la commune. Il est donc nécessaire de passer les écritures suivantes

Le Maire propose d'effectuer le transfert de crédit suivant

Budget de la commune
Investissement : Dépenses
Article 020 : Dépenses imprévues - 338.00 €

Investissement : Dépenses
Opération 175 - Défense incendie
Article 21568 : Autres matériels incendie : + 338.00 €

Après étude et discussion, le conseil **accepte** ce transfert de crédit à **l'unanimité** des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet
le : 04/10/2022
Envoyé en Préfecture le :
04/10/2022
Reçu en Préfecture le :
04/10/2022
Identifiant de
télétransmission :
002-210206512-
20220928-51-1-2022-DE
Alain NORMAND
Le Maire,

Laurent BÉZIERS,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.